

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01702

Numéro SIREN : 811 932 110

Nom ou dénomination : 3 B K

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2018 sous le numéro de dépôt 6807

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

ECOBRA
Technoparc Futura
rue Florence de Verquigneul
CS 60082
62402 Bethune Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : 3 B K

Numéro RCS : 811 932 110

Numéro Gestion : 2015B01702

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 17 allée de la Bergerie
59420 Mouvaux

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/06/2017

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 15/05/2018

Sous le numéro : 6807

Délivré à Lille Métropole le 28 mai 2018

Le Greffier,



18 56807



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065 - SD
2017

N° 11084* 18

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/07/16	et clos le	30/06/17	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Sasu 3 B K 17 ALLEE DE LA BERGERIE 59420 MOUVAUX	Bon pour copie certifiée conforme le Président
SIRET 8 1 1 9 3 2 1 1 0 0 0 0 1 8	Mél : d.denoyelle@outlook.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Activités des sociétés holding Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %*	Déficit	229
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frLes notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SAS ECOBRA ANICHE 4 B RUE DES FRERES FACHE 59580 ANICHE	
Tél : 0327911994	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 18/09/17 Lieu : MOUVAUX
	Qualité et nom du signataire : GERANT DENOYELLE DIMITRY
Tél :	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Désignation de l'entreprise				Sasu 3 B K				Néant		☐ *			
Adresse de l'entreprise				17 ALLEE DE LA BERGERIE				59420		MOUVAUX			
Numéro SIRET*				8 1 1 9 3 2 1 1 0 0 0 0 1 8									
Durée de l'exercice en nombre de mois *				12				Durée de l'exercice précédent *				13	
								Exercice N clos le					
								30/06/2017					
ACTIF				Brut				Amortissements-Provisions				Net	
				1				2				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014		016								
	Immobilisations corporelles*		028		030								
	Immobilisations financières* (1)		040	75 000	042		75 000						
	Total I (5)		044	75 000	048		75 000						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052								
		Marchandises *	060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	13 266	070		13 266						
		Autres* (3)	072	590	074		590						
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	2 152	086		2 152						
	Charges constatées d'avance*		092		094								
Total II		096	16 007	098		16 007							
Total général (I + II)				110	91 007	112		91 007					
PASSIF								Exercice N					
								NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				1 000						
	Ecart de réévaluation		124										
	Réserve légale		126				100						
	Réserves réglementées *		130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132				684						
	Report à nouveau		134										
	Résultat de l'exercice		136				-229						
	Provisions réglementées		140										
Total I				142			1 555						
Provisions pour risques et charges				Total II				154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				36 411						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				2 785						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 48 999)		172				50 257						
	Produits constatés d'avance		174										
Total III				176			89 452						
Total général (I + II + III)				180			91 007						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	29 382					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184						

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise Sasu 3 B KNéant ☐ *Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

☐Exercice N clos le
30/06/2017**A- RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue {	biens	dont export	215		214				
		services *	et livraisons	217		218				
			intracommunautaires				5 810			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée*				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
Autres produits				230						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	5 810				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises)*				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240					
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	4 995				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 287)		243	287	244	287				
	Rémunérations du personnel*				250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252					
	Dotations aux amortissements*				254					
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)					264	5 282				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	528				
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	758				
Produits exceptionnels (IV)					290					
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300					
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348								
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306					
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	-229				
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		229				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316						
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles*			322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987	342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990					
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350			
		Créance due au report en arrière du déficit			346					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352		354	229	
					Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1		Déficit col.2	370	372	229

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sasu 3 B K

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
		410		412		414		416				
	Autres	Terrains	420		422		424		426			
		Constructions	430		432		434		436			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
		Matériel de transport	460		462		464		466			
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480	75 000	482		484		486	75 000				
TOTAL	490	75 000	492		494		496	75 000				

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
	TOTAL	570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 % , 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 16 %	0 %		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).								591		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sasu 3 B K

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	229
Total des déficits restant à reporter	870	229

III

DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV

DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
---	-----	--

V

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

VI

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 055
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	553
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

300617

N° SIRET

8119321100018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sasu 3 B K

ADRESSE (voie)

17 ALLEE DE LA BERGERIE

CODE POSTAL

59420

VILLE

MOUVAUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique DENOYELLE Prénom(s) DIMITRY
 Nom marital % de détention 100.0000 Nb de parts ou actions 100.00
 Naissance : Date 07/01/1963 N° Département 12 Commune VILLEFRANCHE-DE-ROUER Pays France
 Adresse : N° 17 Voie ALLEE DE LA BERGERIE
 Code Postal 59420 Commune MOUVAUX Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT


 Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)


(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 300617

N° SIRET : 81193211000018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sasu 3 B K

ADRESSE (voie) 17 ALLEE DE LA BERGERIE

CODE POSTAL 59420

VILLE MOUVAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SARL Dénomination SIPC

N° SIREN (si société établie en France) 329461024 % de détention 100.00

Adresse : N° 101 Voie RUE DE TOURCOING

Code Postal 59100 Commune ROUBAIX Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise Sasu 3 B K
Numéro de siret 81193211000018

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Désignations	Montant
Factures à établir FACTURATIONS 2016/2017	6 972
Total des produits à recevoir	6 972

Désignation de l'entreprise Sasu 3 B K
Numéro de siret 81193211000018

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt PRET 10000138114 - N° 1	25
Facture à recevoir FNP ECOBRA COMPTA BILAN	300
Facture à recevoir FNP ECOBRA JURID. BILAN	796
Facture à recevoir FNP CAC 2016/2017	1 680
PROV CFE 1SEM2017 PROV CFE 1SEM2017	96
Total des charges à payer	2 896

Désignation de l'entreprise Sasu 3 B K
Numéro de siret 81193211000018

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

3 B K

S.A.S.U. au capital de 1 000€
17 Allée de la Bergerie
59 420 MOUVAUX

811 932 110 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 / 12 / 2017

RESOLUTION SECONDE :

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 font apparaître une perte de 229,26 euros, décide de l'affecter comme suit :

- Imputation sur comptes autres réserves : - 229,26 euros

Le montant des dividendes distribués éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à / euros sur lequel sera retranché le montant des contributions sociales à hauteur de 15,5 % uniquement pour les personnes physiques résidents. La mise en paiement des dividendes aura lieu en / 2017.

Les associés sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts, sont redevables, sous certaines conditions, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % imputable sur leur impôt sur le revenu.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été décidée au titre des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

Certifié conforme, le Président
Le 22/12/2017



3 B K

S.A.S.U. au capital de 1 000€
17 Allée de la Bergerie
59 420 MOUVAUX

811 932 110 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT DU PRESIDENT **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant pour l'exercice clos le 30 juin 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous précisons que selon les dispositions des statuts, la date de clôture de l'exercice est fixée au 30 juin et que les comptes ont été établis hors taxes.

I – RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

- Examen des comptes et résultats.

1° CHIFFRE D'AFFAIRES

A la clôture de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires s'élevait à 20 277 € contre un montant de 5 810 euros au 30 juin 2017 soit une baisse de 14 467 euros.

2° VALEUR AJOUTEE

La valeur ajoutée a atteint la somme de 3 403 euros au 30/06/2016 soit 16,8 % du chiffre d'affaires contre un montant de 815 euros à la clôture de l'exercice 2017 soit une baisse de 2588,71 euros égale à – 76 %.

3° DETTES D'EXPLOITATION

a) Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'élevaient à la clôture de l'exercice 2016 à 4259 €. Elles se montent à 1258 euros au 30/06/2017 soit une baisse de 3001 euros égale à 70 %.

b) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

A la clôture de l'exercice 2016, la somme de 43 287 euros était comptabilisée au titre des emprunts. Elle se monte à 36 411 euros à la clôture de l'exercice 2017 soit une baisse de 6877 euros égale à - 16 %.

II – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Vous trouverez, par ailleurs, notre rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par l'article L. 227-10 du code de commerce et nous vous en demanderons la ratification lors de l'assemblée ainsi que le prévoit le projet des résolutions ci-joint.

III - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 229,26 euros, décide de l'affecter comme suit :

- Compte autres réserves : - 229,26 euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été décidée depuis l'immatriculation.

IV – FAITS MAJEURS

Aucun fait majeur ne nous semble devoir être signalé depuis la clôture de l'exercice.

V - ETAT DES ACQUISITIONS

Au cours de l'exercice écoulé, le montant des immobilisations corporelles n'a pas progressé.

VI – FILIALES – PARTICIPATION

Nous vous informons que la société détient 100 % du capital de la SARL SIPC.

VII – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons en annexe du présent rapport du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance, et ce, à la clôture des deux derniers exercices clos.

VIII – NOTIFICATIONS – INFORMATIONS

Nous vous rappelons, conformément au Code de Commerce, l'identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, du tiers ou de la moitié du capital social :

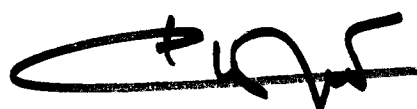
Supérieur à la moitié du capital social : Monsieur Dimitry DENOYELLE

IX - PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires a sensiblement diminué durant l'exercice alors que la valeur ajoutée a baissé de 76 %. Malgré la nette baisse des charges externes, le résultat d'exploitation est diminution sensible. Nous espérons inverser la tendance pour l'exercice 2017/2018.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et espérons que vous donnerez quitus au Président pour sa gestion lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Fait à Mouvaux
Le 05 décembre 2017
Le Président



**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017**

Présenté à l'associé unique de la
SAS 3BK
17, allée de la Bergerie
59420 MOUVAUX

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3BK relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JMC

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des titres de participation.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne mentionne pas en annexe les informations requises sur les délais de paiements clients et fournisseurs (articles L.441-6-1 et D441-4 du Code de commerce)

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

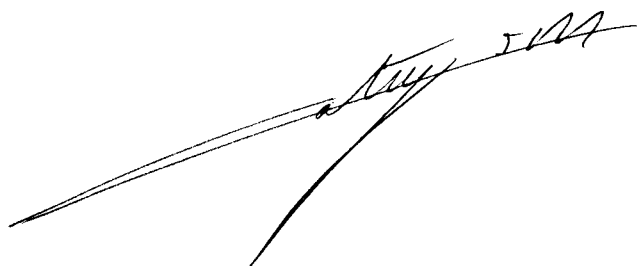
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SIN LE NOBLE, le 18 décembre 2017,
Jean-Michel CATRY
Commissaire aux Comptes,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.M. Catry', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the left.

BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/17	Valeurs nettes au 30/06/16	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	75 000	75 000		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	75 000	75 000		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	13 266	24 333	-11 067	-45
Autres (3)	590	321	269	84
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 152	31	2 121	
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	16 007	24 685	-8 678	-35
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	91 007	99 685	-8 678	-9

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

PASSIF	Valeurs au 30/06/17	Valeurs au 30/06/16	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 000)	1 000	1 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	100		100	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	684		684	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-229	784	-1 014	-129
SITUATION NETTE	1 555	1 785	-229	-13
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 555	1 784	-229	-13
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	36 411	43 287	-6 877	-16
Emprunts et dettes financières diverses (3)	48 999	48 999		
Avances et acptes recus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	2 785	1 356	1 429	105
Dettes fiscales et sociales	1 258	4 259	-3 001	-70
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (III)	89 452	97 901	-8 449	-9
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	91 007	99 685	-8 678	-9
(1) Dont à plus d'un an	29 382	36 386		
(1) Dont à moins d'un an	60 070	61 515		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTES DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

	Du 01/07/16 Au 30/06/17	Du 02/06/15 Au 30/06/16	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	5 810	20 277	-14 467	-71
Montant net du chiffre d'affaires	5 810	20 277	-14 467	-71
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	5 810	20 277	-14 467	-71
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	4 995	16 874	-11 879	-70
Impôts, taxes et versements assimilés	287	1 560	-1 274	-82
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 282	18 434	-13 152	-71
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	528	1 843	-1 315	-71
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/07/2016 au 30/06/2017

	Du 01/07/16 Au 30/06/17	Du 02/06/15 Au 30/06/16	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	758	921	-164	-18
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	758	921	-164	-18
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-758	-921	164	18
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-229	922	-1 152	-125
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)		138	-138	-100
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	5 810	20 277	-14 467	-71
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 039	19 493	-13 454	-69
Bénéfice ou Perte	-229	784	-1 014	-129
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				